

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR22.22PR
concernant**

**une demande de crédit d'étude de CHF 380'000.-- pour la mise en place
d'un politique foncière et une étude type « objectif logement » au niveau
communal,**

et

**le rapport sur le postulat du 23 juin 2016 de Monsieur le Conseiller
Communal Vassilis Venizelos « Pour une valorisation des parcelles
communales occupées par le parking du Midi »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 10 octobre 2022.

Elle était composée de Mesdames Sophie MAYOR, Raluca VILLARD et Messieurs Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, Juan Antonio RAMIREZ, Paul-Camille GENTON, excusé et remplacé par Mme Layla OUTEMZABET, Luca SCHALBETTER excusé et remplacé par M. David RYCHNER et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Syndic et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour les compléments d'information apportés lors de la séance.

Ce préavis doit permettre la mise en place d'une politique foncière au niveau de la Ville afin d'aider la Municipalité à prendre les décisions stratégiques dans le cadre des objectifs qu'elle s'est fixés.

Plusieurs membres de la COFI estiment que les services disposent des moyens en ressources et en compétences pour effectuer ce travail en interne.

A l'inverse, la majorité de la Commission des finances ne remet pas en doute le bien fondé et surtout l'utilité d'un tel investissement permettant d'avoir, enfin, un outil de pilotage de la politique foncière pour la Ville.

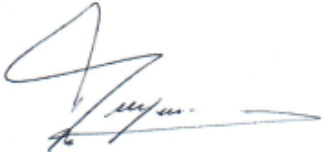
Néanmoins, la COFI s'étonne que la Ville ne se soit pas intéressée à des modèles statistiques existants sur le marché pour la mise en place de sa politique du logement. En effet, il existe des études très complètes sur le marché et mise à jour de manière trimestriellement. En lieu et place de dépenser un montant de l'ordre de CHF 100'000.— pour le développement d'un programme propre, il aurait été plus économe de recourir à la souscription d'un abonnement annuel auprès de ces prestataires.

Conclusion :

En conclusion et au vu des éléments précités, la Commission des finances est divisée sur le traitement de ce préavis, elle a hésité à proposer un amendement notamment sur la politique du logement.

Néanmoins et au final, elle vous propose à une forte majorité, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR22.22PR tel que présenté par la Municipalité, tout en émettant le vœu qu'une souscription à un abonnement annuel auprès d'un prestataire compétent soit sérieusement envisagée.

Olivier Jaquier, Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O. Jaquier', with a long horizontal flourish extending to the right.

Yverdon-les-Bains, le 20 octobre 2022.